



# Procès-verbal de séance de conseil municipal

**Du vendredi 14 Avril 2023 – 20h00**

## ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte rendu du 16 mars 2023,
- ✓ Délibérations :
  - Comptes de gestion 2022, et comptes administratifs 2022 (Budget principal et budgets annexes),
  - REPRISE DES RESULTATS ANTICIPES - Nouvelles délibérations
  - Affectation des résultats au budget primitif 2023,
  - Taux de fiscalité locale pour 2023,
  - Budget primitif 2023,
  - Achat armoire ignifugée pour les registres,
  - Installation Pylône téléphonie mobile,
  - Nouveau logiciel de gestion du cimetière,
  - Achat matériel pour l'atelier.
- ✓ Informations diverses
  - Réflexion impression Jet d'encre
- ✓ Questions diverses

Sur convocation en date du 8 avril 2023 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 14 avril 2023 à 20 heures 00, à la mairie de Saint-Just Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents :

Bruno MARTIN	MICHEL Chantal	DHOTEL Malika
BRUN Marie	BERTIN Laurent	LOPEZ Cécile
PERRIER Thomas	GAVROY Vincent	FEVRE Xavier
CHARLOIS Denise	FRENOY Laëtitia	PASQUIER Sonia
METIN Patrick	GRUAT Cyrille	PROTAT DEFRANCE Sandrine

Excusées : Mmes LOPEZ, PASQUIER

Pouvoir : Mme LOPEZ à Mme MICHEL

Secrétaire de séance : M. Thomas PERRIER

### Approbation du procès-verbal du 16 mars 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 mars 2023 n'ayant pas été communiqué au moins trois jours avant ce conseil, son approbation est reportée au prochain conseil municipal.

**Délibérations : Comptes de Gestion 2022 – Budget principal, budget annexe CCAS et budget annexe Lotissement**

Les comptes de la commune sont tenus séparément par la Trésorerie de Vitry le François pour le Compte de Gestion et par la Mairie pour le Compte Administratif. La commune émet les titres et mandats qui sont encaissés ou payés par la Trésorerie.

L'année 2023 est une année charnière avec le transfert de la Trésorerie de Sézanne vers Vitry le François et cela, n'est pas sans incidence, sur les procédures habituelles. Cela conduit à des retards et des annulations d'ordre qui sont reportés sur 2023.

L'approbation du Compte de Gestion correspond à la certification que les opérations réalisées par la Trésorerie ont bien été demandées par l'ordonnateur. A ce jour, ces documents n'ont pas été transmis par le Trésor Public, les délibérations sont donc reportées au prochain conseil municipal. La commune a jusqu'au 1<sup>er</sup> juin pour les voter.

**Délibérations : Comptes administratifs - Budget principal, budget annexe CCAS et budget annexe Lotissement**

La commune ne pouvant procéder aux votes des comptes de gestions, elle ne peut pas non plus procéder aux votes des comptes administratifs. En effet, ceux-ci doivent être strictement identiques. Les délibérations sont donc reportées au prochain conseil municipal. La commune a jusqu'au 30 juin pour les voter.

**Délibérations : Reprise des résultats anticipés – Budget Principal et annexe CCAS**

La reprise des résultats s'appuie sur une procédure réglementaire. Elle permet de voter le budget primitif sans vote préalable du compte de gestion et du compte administratif. Le tableau ci-dessous est élaboré par le comptable public et reprend à la fois les résultats de l'année antérieure et les résultats du report de N-1.

**RESULTAT D'EXECUTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL SAINT JUST SAUVAGE -52701**

Résultats d'exécution 2022

Reprise des résultats au budget 2023

Feuille de calcul de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 avant le vote du CA.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	Résultats propres à 2022	476 277.61€	905 572.48€	429 294.87€
	Résultats antérieurs reportés			1 052 665.69€
	Part affectée à l'investissement 2022			621 810.52€
	Résultat de clôture à affecter			860 150.04€

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT	Résultats propres à 2022	295 347.53€	647 241.46€	351 893.93€
	Résultats antérieurs reportés			1 156 123.40€
	Solde global d'exécution			1 508 017.33€

### RECAPITULATIF DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DF)	Résultats 2022	429 294.87€
	Résultats à reporter	430 855.17€
	Résultat définitif à affecter	860 150.04€

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)	Solde d'exécution de la SI	1 508 017.33€
	Solde des restes à réaliser	0.00€
	Besoin de financement	

### DETERMINATION DE L'AFFECTATION ET DES REPORTS AU BUDGET 2023

REPORTS AU BUDGET PRIMITIF 2023	Affectation au compte 1068	0.00€
	Report en section de fonctionnement R002	860 150.04€
	Report en investissement D001	1 508 017.33€
	Crédits de reports en investissement dépenses	
	Crédits de reports en investissement recettes	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les restes à réaliser n'ont pas été pris en compte par la Trésorerie suite à un problème administratif. Il explique que le secrétariat a travaillé avec M. GEORGET, conseiller local aux décideurs, sur le budget. Ils ont pu constater de nombreuses erreurs d'affectation des dépenses, des mandats et des titres non pris en charge. Les documents budgétaires remis aux élus lors du précédent conseil, sont de ce fait, modifiés.. Cependant, le solde du budget actuel permet de reprendre les reliquats sans difficulté éventuelle. Le résultat est supérieur mais il faudra déduire les factures reportées.

Afin de faciliter la lecture de ces tableaux, une autre présentation est proposée aux élus, reprenant le modèle du compte administratif :

<i>Compte Administratif COMMUNE</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	476 277.61 €	905 572.48 €	+ 429 294.87 €
	Résultats antérieurs		430 855.17 €	+ 430 855.17 €
	Résultat à affecter			+ 860 150.04€
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	295 347.53 €	647 241.46 €	+ 351 893.93 €
	Solde antérieur		1 156 123.40 €	+ 1 156 123.40 €
	Résultat à reporter recettes Investissement			+ 1508 017.33 €
Restes à réaliser au 31.12.2021	Investissement			
Résultats cumulés		771 625.14€	3 139 792.51 €	<u>2 368 167.37 €</u>

Le Conseil Municipal constate :

- Un résultat de clôture positif de fonctionnement du compte administratif 2022 d'un montant de 860 150.04 €
- Un résultat de clôture positif d'investissement du compte administratif 2022 d'un montant de 1 508 017.33€
- Et donc un résultat global excédentaire de clôture de l'exercice de 2 368 167.37 €

12 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention

### **RESULTAT D'EXECUTION 2022 DU BUDGET CCAS SAINT JUST SAUVAGE -52701**

Résultats d'exécution 2022

Reprise des résultats au budget 2023

Feuille de calcul de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 avant le vote du CA.

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	Résultats propres à 2022	16 887.41€	25 500.00€	8 612.59€
	Résultats antérieurs reportés			10 182.39€
	Part affectée à l'investissement 2022			0.00€
	Résultat de clôture à affecter			18 794.98€

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	Résultats propres à 2022	79.80€	0.00€	-79.80€
	Résultats antérieurs reportés			95.68€
	Solde global d'exécution			15.88€

### **RECAPITULATIF DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DF)	Résultats 2022	8 612.59€
	Résultats à reporter	10 182.39€
	Résultat définitif à affecter	18 794.98€

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)	Solde d'exécution de la SI	15.88€
	Solde des restes à réaliser	0.00€
	Besoin de financement	NEANT

### **DETERMINATION DE L'AFFECTATION ET DES REPORTS AU BUDGET 2023**

REPORTS AU BUDGET PRIMITIF 2023	Affectation au compte 1068	0.00€
	Report en section de fonctionnement R002	18 794.98€
	Report en investissement D001	15.88€
	Crédits de reports en investissement dépenses	
	Crédits de reports en investissement recettes	

Une présentation similaire est faite du compte administratif :

<b>Compte Administratif CCAS</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2022	16 887.41€	25 500.00€	+ 8 612.59€
	Résultats antérieurs		10 182.39€	+ 10182.39€
	Résultat à affecter			<b>+ 18 794.98€</b>
<b>Section d'Investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2022	79.80€	0.00€	- 79.80€
	Solde antérieur		95.68€	+95.68€
	Résultat à reporter recettes Investissement			<b>+15.88€</b>
<b>Restes à réaliser au 31.12.2022</b>	Investissement			
<b>Résultats cumulés</b>		<b>16 967.21€</b>	<b>35 778.07€</b>	<b>+18 810.86€</b>

Le Conseil Municipal constate :

- Un résultat de clôture positif de fonctionnement du compte administratif 2022 d'un montant de 18 794.98 €
- Un résultat de clôture positif de fonctionnement du compte administratif 2022 d'un montant de 15.88 €
- Et donc un résultat global de clôture excédentaire de l'exercice de 18 810.86 €

Les recettes du CCAS proviennent de la subvention de la commune et de celle du CIAS.

Les dépenses ne prennent pas en compte les factures éditées en fin d'année, comme celle du repas des séniors.

Monsieur le Maire précise que les dépenses d'investissement sont liées à l'achat du matériel informatique pour l'écrivain public.

12 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention

Le budget annexe lotissement étant un stock, il n'y a pas de reprise de résultats.

**Délibérations : Affectation des résultats au Budget primitif 2023- Budget principal, budget annexe CCAS**

Il convient maintenant d'affecter les résultats de l'exercice 2022 sur les budgets 2023.

### **Budget Principal**

Les résultats sont donc les suivants :

- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement 2022 d'un montant de 860 150.04 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du Budget primitif 2023.
- Un solde excédentaire de la section d'investissement 2022 d'un montant de 1 508 017.33 € en recettes d'investissement au chapitre 001 du budget primitif 2023.

	RESULTAT CA 2021 Ou Transfert Intégration	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT COMPTE 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
FONCT	1052 665,69 €	621 810,52 €	429 294,87 €		860 150,04 €
INVEST	1156 123,40 €		351 893,93 €		1508 017,33 €

12 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention

### CCAS

Les résultats sont donc les suivants :

- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement 2022 d'un montant de 18 794.98 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du Budget primitif 2023.
- Un solde excédentaire de la section d'investissement 2022 d'un montant de 15.88 € en recettes d'investissement au chapitre 001 du budget primitif 2023.

	RESULTAT CA 2021 Ou Transfert Intégration	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT COMPTE 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
FONCT	10 182.39€		8612.59€		18 794.98 €
INVEST	95.68€		15.88€		15.88 €

12 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention

### Délibération : Taux de fiscalité locale pour 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents au moment du vote, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2023 et de les laisser comme suit :

	Taux 2023
Taxe Foncière	28,36 %
Taxe Foncière Non Bâti	12,78 %
Cotisation Foncière des Entreprises	10,14 %

Il est toutefois rappelé que le gouvernement a décidé d'augmenter de 7% les bases et que cela aura un impact sur la fiscalité pour les habitants.

### Délibérations Budgets Primitifs : Budget principal, CCAS, Lotissement

Les budgets sont présentés sous forme de tableaux remis en séance, déclinant le Budget prévisionnel, le réalisé de l'année N-1 (2022) et le prévisionnel 2023. Ils sont organisés en sections : investissement et fonctionnement, en dépenses puis en recettes. Les documents s'appuient sur la nomenclature M57, qui a succédé récemment à la nomenclature M14. Cela induit des changements sur certaines imputations comptables.

Monsieur le Maire fait remarquer à l'assemblée que les dépenses sont de 476 277.61€ contre 502 463.26€ prévues. La différence s'explique pour partie par le décalage dans la réception des factures et par une volonté de réaliser des économies, pour financer les projets sans emprunter.. Depuis plusieurs années, les dépenses restent constantes.

Monsieur le Maire souhaite apporter une précision quant aux prévisions budgétaires. En 2020, le conseil municipal avait établi un budget très serré. Ce dernier avait fait l'objet de plusieurs décisions modificatives pour permettre un fonctionnement en accord avec les prises de décisions postérieures du Conseil Municipal. En 2021, les prévisions plus larges ont permis de fonctionner avec plus de latitude sans dépenser plus pour autant. En 2022, à la demande de M.DUCHATEAU, les lignes comptables avaient été largement abondées afin de permettre de conserver les deniers de la commune en section de fonctionnement et de faire face en cas de forte hausse. En effet, une fois virées en section d'investissement, nos économies ne peuvent plus être affectées aux dépenses courantes de fonctionnement même si le besoin apparaît.

Pour 2023, M.GEORGET, conseiller aux décideurs locaux, de la Direction Générale des Finances Publiques souhaite que les prévisions soient proches des probabilités et que les économies escomptées soient inscrites au chapitre 023. Ce chapitre permet le virement vers l'investissement dès qu'un projet en a besoin ou une utilisation en section de fonctionnement si la prévision s'avère trop faible.

#### Budget principal

L'élaboration du budget primitif 2023 fait donc apparaître les dépenses probables et l'épargne espérée qui sera affectée, ou non, aux projets d'investissement.

Une présentation par chapitre est réalisée pour justifier les prévisions. En résumé, en section de fonctionnement, les dépenses 2023, sont réparties ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	352 000.00€
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	271 000.00€
014	ATTENUATION DE PRODUITS	25 500.00€
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	863 779.41€
042	OPERATION DE TRANSFERT DE SECTION	53 451.63€
065	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	160 900.00€
068	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	911.00€
<b>TOTAUX</b>		<b>1 727 542.04€</b>

Les recettes 2023 (1 727 542.04€) proviennent de la dotation annuelle (867 392.00€) et du report des années antérieures (860 150.04€).

En section d'investissement, l'ensemble des projets s'élève à 2 737 563.37€. Ils sont financés par le report des années antérieures (1 508 017.33€), la prévision d'autofinancement (virement du fonctionnement vers l'investissement, d'un montant de 863 779.41€) et la dotation annuelle (469 869.00€) qui provient des subventions des projets réalisés, du FCTVA de l'année N-1.

Concernant le vote du budget primitif, celui-ci s'entend par chapitre pour la section de fonctionnement et par nature pour la section d'investissement. Le vote par nature, permet plus de flexibilité comptable pour l'enregistrement des factures liées aux projets en cours d'exécution. A partir de la liste des projets d'investissement, le financement est réparti sur le chapitre 021, pour les réalisations en 2023 et sur le chapitre 023, pour les réalisations à prévoir ou non terminées au cours de l'année 2023.

<b>LISTE DES PROJETS</b>	
<b>Chapitre 021</b>	<b>Chapitre 023</b>
Tennis (45 000.00€)	Liaison piétonne Le passage-Sauvage (160 000.00€)
Illumination (15 000.00€)	Liaison piétonne Sauvage-St Just (160 000.00€)
Vaisselle 150 couverts pour la salle des Fêtes (10 000.00€)	Vestiaire Foot (700 000.00€)
Saleuse (4 000.00€)	Sol Fitness (15 000.00€)
Balayeuse (25 000.00€)	Pétanque (10 000.00€)
Chariot pour le transport des bouteilles de gaz (1 500.00€)	Auvent (40 000.00€)
Store Salle des Fêtes (3 000.00€)	Aménagement des abords du City Park (5 000.00€)
Electricité à la Salle des Fêtes et à la Mairie (3 000.00€)	Accès PMR des vestiaires (15 000.00€)
Usine (Succession SAID – 150 000.00€)	Traversée de Saint Just (15 000.00€)
Aménagement de l'atelier (50 000.00€)	Rues et trottoirs (400 000.00€)
Panneaux photovoltaïques (100 000.00€)	Jardin Grillage (30 000.00€)
Acquisition terrain (10 000.00€)	Coworking (30 000.00€)
SIEM enfouissement (50 000.00€)	Passerelle (30 000.00€)
SIEM stade (25 000.00€)	Lotissement (63 713.37€)
Changement des lumières en LED (55 000.00€)	
Signalisation (15 000.00€)	
Vidéoprotection (130 000.00€)	
Téléconsultation (5 000.00€)	
Remorque scène (26 000.00€)	
Traine Lipco (1 500.00€)	
Broyeur (5 000.00€)	
Coffre (1 850.00€)	
Logiciel Cimetière (6 000.00€)	
Lave-vaisselle (2 000.00€)	
Rues et Trottoirs (300 000.00€)	
<b>1 038 850.00€</b>	<b>1 6733 713.37€</b>

BUDGET COMMUNE		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Proposition Budget exercice	1 727 542.04€	867 392.00€
	Résultat 2022 reporté		860 150.04€
	<b>Total</b>	<b>1 727 542.04€</b>	<b>1 727 542.04€</b>
Section d'investissement	Proposition Budget exercice	2 737 563.37€	1 229 546.04€
	Résultat 2022 reporté		1 508 017.33€
	<b>Total</b>	<b>2 737 563.37€</b>	<b>2 737 563.37€</b>

M. FEVRE note une augmentation des dépenses de fonctionnement. Monsieur Le Maire indique que cette augmentation est liée au virement à la section d'investissement, qui est passé de 253 753.46€ à 863 779.41€.

M.FEVRE demande également comment la commune a connaissance des recettes. Monsieur le Maire précise que celles-ci sont transmises par la Direction Générale des Finances Publiques.

M. PERRIER s'interroge sur les recettes liées à la mise en place de la régie, absentes des prévisions. Monsieur le Maire indique que seules les photocopies sont à prendre en compte et que les montants antérieurs étaient dérisoires, au regard des comptes communaux.

*12 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention*

### CCAS

Monsieur le Maire explique que le budget du CCAS n'est pas un budget autonome mais un budget annexe. De ce fait, il doit être voté en Conseil Municipal et non en Conseil d'Administration du CCAS, contrairement à ce qui était fait les années antérieures.

Un travail sera mené cette année avec la Trésorerie pour modifier cela, et revenir uniquement à une dotation par subvention. Cela permettra de conserver la confidentialité envers les bénéficiaires.

BUDGET CCAS		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Proposition Budget exercice	61 294.98€	42 500.00€
	Résultat 2022 reporté		18 794.98€
	<b>Total</b>	<b>61 294.98€</b>	<b>61 294.98 €</b>
Section d'investissement	Proposition Budget exercice	18 015.88€	18 000.00€
	Résultat 2022 reporté		15.88 €
	<b>Total</b>	<b>18 015.88€</b>	<b>18 015.88€</b>

Mme PROTAT DEFRANCE évoque différents projets en cours à la Communauté de Communes.

Mme MICHEL souhaite des précisions sur les projets prévus sur la parentalité, et demande la vérification des éventuels parents intéressés.

Mme BRUN précise l'importance de disposer d'un espace de regroupements pour les familles, utiles pour la création de liens sociaux et pour l'échange entre pairs.

12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

## Lotissement

BUDGET LOTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Proposition Budget exercice	34 751.40€	
	Résultat 2022 reporté		34 751.40€
	<b>Total</b>	<b>34 751.40€</b>	<b>34 751.40€</b>
Section d'investissement	Proposition Budget exercice		
	Résultat 2022 reporté		
	<b>Total</b>		

Monsieur le Maire précise qu'il ne reste qu'un terrain à vendre.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

### Délibération : Achat armoire ignifugée pour les registres

Il est obligatoire de conserver les registres notamment d'Etat civil dans une armoire ignifugée, évitant la destruction des documents notamment lors d'incendie. La garde des registres incombe aux officiers de l'état civil, qui encourent, en cas d'altération des registres, la responsabilité civile prévue à l'article 51 du code civil. L'IGREC (Instruction Générale Relative à l'Etat Civil) du 11 mai 1999 émet à ce sujet des recommandations précises en matière de conservation des registres : dépôt dans des meubles ignifugés et munis de serrures de sûreté, et garde des clés de ces meubles assurée par des officiers de l'état civil ou par des fonctionnaires municipaux ayant des responsabilités particulières.

### 3 devis sont proposés pour le même produit (1225 mm/930 mm/520mm)

1001 coffres : 1 329.05€

Atout coffre : 1494.00€

Editions évènements et tendances : 1 821.60€

M.FEVRE demande si cette armoire sera suffisante pour tous les registres actuels. Monsieur le Maire précise qu'il s'est appuyé sur l'expertise de Mme MULLER pour la choisir.

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

### Délibération : Installation Pylône téléphonie mobile

La commune a été contactée par SFR Patrimoine Est. Ils recherchent une zone d'implantation susceptible d'accueillir une nouvelle antenne relais (pylône avec antenne et local technique), et notre territoire les intéresse. Cela permettrait de maintenir et/ou de renforcer la qualité des réseaux mobiles.

Après étude des différentes possibilités, la parcelle cadastrée section ZY n°7 paraît répondre à l'ensemble des critères. La société SYSTRA FONCIER mandatée par HIVORY a fait une proposition de location d'une surface d'environ 160m<sup>2</sup>, pour un loyer annuel de 3000 euros.

La convention porte sur une durée de 12 ans, reconduite tacitement par périodes de 6 ans. Outre le paiement de la redevance, l'opérateur prend en charge les travaux d'aménagement de la parcelle, le raccordement électrique et téléphone, ainsi que les aménagements des infrastructures.

Le projet amène plusieurs débats autour notamment de son implantation. Les élus souhaitent qu'une étude soit menée sur un lieu plus adéquat, plus respectueux du cadre de vie actuel. Le projet est donc à revoir avec l'opérateur pour un emplacement en fond de parcelle ou ailleurs.

*1 voix pour, 12 voix contre, 1 abstention*

#### **Délibération : Nouveau logiciel de gestion du cimetière**

Suite aux difficultés du logiciel actuel, un nouveau prestataire (LOGICIM) a été contacté. Il s'avère que :

- Leur interface est plus accessible et plus simple d'utilisation.
- Leur logiciel est adapté aux personnes novices lors d'absence. Lorsque la commune s'est retrouvée sans secrétariat, Monsieur le Maire a dû se débrouiller avec le logiciel actuel. Il a dû contacter Mme MULLER en arrêt, et la remercie à ce propos, pour sa disponibilité.  
Le logiciel propose un mode pas à pas.
- Il comprend des modèles intégrés de documents pour l'ensemble des procédures (reprise de concession par exemple, renouvellement, travaux...)
- La législation funéraire est à jour en temps réel
- Une application mobile est intégrée pour le gestionnaire. Elle permet de mettre à jour sur site les informations en y intégrant des photos et un état des monuments

Le nouveau logiciel reprend toutes les données existantes et met à jour le plan par vue drone du cimetière. Le coût de ce dernier est de 5 844.00€ dont 336€ de contrat de service annuel, une cartographie 3264.00€ et une reprise des données à 2 244.00€.

Le logiciel actuel fourni par JVS nous coûte 534€ de redevance annuelle et nous facture un coût à chaque intégration sur le plan d'un cimetière au Colombarium.

Mme BRUN demande si l'application mobile sera utilisée par les habitants. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un outil uniquement pour le personnel administratif.

Mme PROTAT DEFRANCE rappelle que la législation funéraire est très stricte avec des procédures très réglementées.

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions*

#### **Délibération : Achat matériel pour l'atelier**

Afin de faciliter le travail des agents techniques concernant le nettoyage et l'entretien de la voirie (notamment avec la remise en herbe des trottoirs), il est proposé d'investir dans du matériel performant et durable.

Trois acquisitions sont à prévoir :

- Une Traine Lipco
- Une Saleuse

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

### Informations diverses

- ✓ Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré plusieurs prestataires fournisseurs de photocopieurs. Il ressort de ces rencontres, les éléments suivants :

Société Riso, Jet d'encre	Groupe KDB	Maubrey
Photocopieur plus pratique, plus écologique et moins énergivore. Absence de fours, cartouche recyclable.  120 pages recto verso par minute. Pliage en Z (en 3)	2 propositions : soit Technologie identique au photocopieur actuel, soit jet d'encre.  60 ou 65 pages recto verso par minutes Pliage en Z  Tapis roulant pour sortie gazette	Tirage actuel de la gazette : 30 par heure. Pour éviter un bourrage papier et ne pas bloquer l'impression, il faut les retirer régulièrement. 32 pages recto verso par minute. Plie en livret, agrafe
Qualité médiocre des images. Document de moins bonne qualité.  700 €/mois 70€ plieur (Offert) Rachat du contrat actuel : offert sous forme d'avoir Copies « Noir et Blanc », « couleur » offertes 8 400.00€ /année.	Proposition 1 : 357€ HT/mois 3 879€ HT/année (hors copies) 0.0042€ HT copie N/B 0.042€ HT copie couleur  Proposition 2 : 322€ HT/mois 3878€ HT/année (hors copie) 0.0039€ HT copie N/B 0.039€ HT copie couleur  Paiement à la copie Reprise du contrat non offert.	431€ HT/trimestre avec la consommation actuelle des copies, 6 281.12€ annuel. Moyenne de 523.43€/mois  Peuvent proposer un changement de photocopieur : plus rapide mais sans pliage en Z. Coûts: 1 023€/trimestre 12 102.08€/année  0.003713€ HT copie N/B 0.037132€ HT copie couleur

Cout actuel du photocopieur : 6 281€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver le photocopieur et le contrat actuel.

Mme BRUN demande qu'un devis soit établi pour l'achat d'une machine à plier.

- ✓ Nettoyage des vitres

L'entreprise qui intervenait précédemment n'a pas répondu à nos appels. Un devis auprès de la société SANI a été demandé. S'ils interviennent sur les trois lieux, mairie annexe, mairie et salle des fêtes, leur offre est dégressive. Il faut compter 488.40€ TTC.

Les vitraux de l'église étant trop fragiles, il est nécessaire de faire appel à une société spécialisée. Monsieur le Maire est en attente des coordonnées d'une entreprise troyenne.

- ✓ Achat de la Rotonde pour le stade

M. METIN a reçu une proposition de tarif par une entreprise. Avant de valider ce projet, le conseil municipal demande que plusieurs points soient étudiés : Faut-il un permis de construire, la rotonde est-elle considérée comme un ERP (Etablissement Recevant du Public) avec une commission de sécurité ?

- ✓ Intervention de la société V2P pour nettoyer les rues avant le prix cycliste. Une nouvelle convention est prévue avec cette société. Les élus émettent un avis favorable.

- ✓ SOS Romilly chiens

Monsieur le Maire a demandé à Mme CHAIX, la vice-présidente des informations complémentaires au dossier de demande de subvention. Il semblerait que plusieurs critères prévus dans la convention ne soient pas respectés comme la stérilisation des chats. Le montant de la subvention semble élevé (1000€) par rapport au nombre de chiens accueillis. En 2022, un chien.

Monsieur le Maire va donc se renseigner sur les obligations légales en la matière pour la commune, afin d'étudier d'autres solutions.

- ✓ Manifestations Prévues

- FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants de l'Afrique du Nord) : 15/04/2023 - Rdv 9h30 à la Salle des Fêtes
- Prix Cycliste : 23/04/2023 au stade.  
La nouveauté : l'organisation le matin, du prix amateur et familial.  
Besoin de bénévoles signaleurs.

- ✓ M. PERRIER informe l'assemblée qu'il sera en formation Artificier les 22 et 23/04/2023 à Connantray.

- ✓ Monsieur le Maire poursuit en prévenant le conseil municipal de l'installation du compteur Viking par la Gendarmerie de Chalons en Champagne, du 12 au 20/05/2023.

#### Questions diverses

M.PERRIER ajoute que plusieurs habitants ont signalé le passage à grande vitesse d'un véhicule dans la ville le matin, par un conducteur jeune permis.

Mme BRUN précise qu'une information a été faite à la gendarmerie.

M. GAVROY ajoute qu'il a participé à la commission transports scolaires, et demande qu'une nouvelle délibération soit prise suite à la démission de Mme COLIN. Elle n'a pas été remplacée.

Il est également à noter que lorsque des travaux sont prévus sur les routes empruntées par les transports scolaires, une information doit être donnée à la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson.

M.GAVROY rappelle qu'il est nécessaire de restaurer le monument aux morts, ainsi que les tombes détériorées du Maréchal Brune et d'un grognard. Des devis sont en cours et devront être soumis au Conseil Municipal.

En l'absence d'autres points, Monsieur le maire clos la séance à 23h30.

Le secrétaire  
Thomas PERRIER



Le Maire  
Bruno MARTIN

